



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES**

N° Spécial

21 février 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS du 21 février 2023

SOMMAIRE

Arrêtés / Récépissés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS/ UD92 N° 2023-19	23.01.2023	Arrêté modifiant l'agrément SAP790255079 de la EURL SP DEVELOPPEMENT.	3
DRIEETS/ UD92 N° 2023-46	06.02.2023	Arrêté modifiant l'agrément SAP489375691 de la SAS BIEN A LA MAISON.	4
DRIEETS/ UD92 N° 2023-58	08.02.2023	Récépissé de déclaration n° 2023-58 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise YATAT EBAI CHRISTELLE sous le n° SAP 918348095.	6
DRIEETS/ UD92 N° 2023-63	14.02.2023	Arrêté portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP).	7
DRIEETS/ UD92 N° 2023-64	14.02.2023	Arrêté portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP).	9
DRIEETS/ UD92 N° 2023-65	14.02.2023	Arrêté portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP).	10

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRIEETS-UD92 n°2023-19 du 23 janvier 2023 modifiant l'agrément
SAP790255079 de la EURL SP DEVELOPPEMENT**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,
Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,
Vu l'article D7231-1 du code du travail,
Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,
Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,
Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
Vu l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2018-215 du 11 Juin 2018 accordant l'agrément SAP790255079 et le récépissé de déclaration afférent,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

À compter du **1^{er} Septembre 2022**, le siège et principal établissement de la EURL SP DEVELOPPEMENT est transféré au : **64 Rue du Bournard 92700 COLOMBES**.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DIRECCTE-UD92 n°2018-215 du 11 Juin 2018 et du récépissé de déclaration afférent précités demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 23 janvier 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Signé

Nadia BOURAS

**Arrêté DRIEETS-UD92 n°2023-46 du 06 février 2023 modifiant l'agrément
SAP489375691 de la SAS BIEN A LA MAISON**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'article D7231-1 du code du travail,

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-163 du et le récépissé de déclaration afférent,

Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

À compter du 01/12/2022, le siège et principal établissement de la SAS BIEN A LA MAISON est transféré au : 35 Rue de Paris 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DRIEETS-UD92 n°2022-163 du 26 Avril 2022 et du récépissé de déclaration afférent précités demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3

La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 06 février 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Signé

Nadia BOURAS

**Récépissé de déclaration n° 2023-58 d'activités de services à la personne enregistrée
au nom de la micro-entreprise YATAT EBAI CHRISTELLE sous le n° SAP 918348095**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,
Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,
Vu l'article D7231-1 du code du travail,
Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,
Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,
Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
Vu la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS le 8 décembre 2022 par la micro-entreprise YATAT EBAI CHRISTELLE sise au 15 allée des Coquelicots – 92000 NANTERRE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise YATAT EBAI CHRISTELLE, sous le n° **SAP 918348095**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers ;**

prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts

La structure exerce ces activités selon le mode suivant : Prestataire et Mandataire et Mise à disposition

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 08 février 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du service
développement
De l'emploi et des compétences

Signé

Nadia BOURAS

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 2023-63

**Portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives
Ouvrières de Production (SCOP)**

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine

Vu l'avis défavorable de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production en date du 27 janvier 2023,

ARRÊTE

Article unique : La société **INVENTIV IT** (n° SIRENE : 507 661 023) sise Espace Deskeo 44 avenue Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS PERRET, est radiée de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, en raison du non-respect des dispositions de l'article 4 du décret du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

Fait à Nanterre, le 14 février 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du département
accompagnement des entreprises

Signé

Isabelle CHABBERT

Cette décision est susceptible dans les deux mois de sa notification d'un recours :

- hiérarchique auprès du Ministère du travail et du Dialogue Social, DGEFP 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.
- contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil-BP 30322- 95027 Cergy-Pontoise Cedex

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 2023-64

**Portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives
Ouvrières de Production (SCOP)**

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'avis défavorable de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production en date du 14 février 2023,

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure en date du 10 janvier 2023

ARRÊTE

Article unique : La société **APSIE** (n° SIRENE : 440 826 667) sise 27 Rue Rouen- 92400 COURBEVOIE, est radiée de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Fait à Nanterre, le 14 février 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du département
accompagnement des entreprises

Signé

Isabelle CHABBERT

Cette décision est susceptible dans les deux mois de sa notification d'un recours :

- hiérarchique auprès du Ministère du travail et du Dialogue Social, DGEFP 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.
- contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil-BP 30322- 95027 Cergy-Pontoise Cedex

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° 2023-65

**Portant radiation de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives
Ouvrières de Production (SCOP)**

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2022-106 du 8 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

Vu l'avis défavorable de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production en date du 14 février 2023,

Considérant l'absence de réponse à la mise en demeure en date du 10 janvier 2023

ARRÊTE

Article unique : La société **EXPRIMPRESSE** (n° SIRENE : 440 090 146) sise 10 Impasse Des Fosses Rouges 92240 MALAKOFF, est radiée de la liste ministérielle des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Fait à Nanterre, le 14 février 2023

Pour le Préfet
Par délégation et subdélégation
La responsable du département
accompagnement des entreprises

Signé

Isabelle CHABBERT

Cette décision est susceptible dans les deux mois de sa notification d'un recours :

- hiérarchique auprès du Ministère du travail et du Dialogue Social, DGEFP 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.
- contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil-BP 30322- 95027 Cergy-Pontoise Cedex

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>